



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2012

Soixante-septième session
Point 95, b, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 3 décembre 2012

[sur la base du rapport de la Première Commission (A/67/410)]

67/68. Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹,

Rappelant sa décision, figurant au paragraphe 108 du Document final de sa dixième session extraordinaire, la première consacrée au désarmement², d'instituer un programme de bourses d'études sur le désarmement, ainsi que ses décisions figurant à l'annexe IV du Document de clôture de sa douzième session extraordinaire, la deuxième consacrée au désarmement³, notamment sa décision de poursuivre le programme,

Notant que le programme continue de contribuer pour une part non négligeable à renforcer la prise de conscience de l'importance et des avantages du désarmement, à faire mieux comprendre les préoccupations de la communauté internationale dans le domaine du désarmement et de la sécurité et à améliorer les connaissances et les compétences des boursiers, qui peuvent ainsi participer plus efficacement aux efforts déployés à tous les niveaux dans le domaine du désarmement,

Notant avec satisfaction que, depuis sa mise en place il y a 34 ans, le programme a permis de former un grand nombre de fonctionnaires d'États Membres, dont beaucoup occupent maintenant au sein de leur gouvernement des postes de responsabilité dans le domaine du désarmement,

Considérant que les États Membres se doivent de tenir compte de l'égalité des sexes dans le choix des candidatures qu'ils souhaitent proposer au programme,

Rappelant toutes les résolutions qu'elle a adoptées en la matière depuis sa trente-septième session, en 1982, notamment la résolution 50/71 A du 12 décembre 1995,

¹ A/67/160.

² Résolution S-10/2.

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session extraordinaire, annexes, points 9 à 13 de l'ordre du jour, document A/S-12/32.



Estimant que les formes d'assistance offertes par le programme aux États Membres, en particulier aux pays en développement, permettront aux fonctionnaires de ces pays de mieux suivre les délibérations et négociations, tant bilatérales que multilatérales, en cours sur le désarmement,

1. *Réaffirme* les décisions figurant à l'annexe IV du Document de clôture de sa douzième session extraordinaire³ et les directives qu'elle a approuvées dans sa résolution 33/71 E du 14 décembre 1978⁴;

2. *Remercie* tous les États Membres et les organismes qui ont apporté un soutien constant au programme au fil des ans et ont ainsi contribué à son succès, en particulier les Gouvernements allemand, chinois, japonais et suisse qui ont continué d'offrir aux participants au programme des bourses qui leur ont permis d'effectuer des voyages d'études prolongés et très instructifs en 2011 et 2012 ;

3. *Remercie* l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le James Martin Center for Nonproliferation Studies de l'Institut d'études internationales de Monterey d'organiser, dans leurs domaines de compétence respectifs, des programmes d'études spécialement axés sur le désarmement, servant par là les objectifs du programme ;

4. *Rend hommage* au Secrétaire général pour la diligence avec laquelle s'est poursuivie l'exécution du programme ;

5. *Prie* le Secrétaire général de continuer, dans les limites des ressources disponibles, à exécuter chaque année le programme et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa soixante-neuvième session ;

6. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-neuvième session, au titre de la question intitulée « Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale », la question subsidiaire intitulée « Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement ».

*48^e séance plénière
3 décembre 2012*

⁴ A/33/305.